

DECLARATION DES PERFORMANCES

n° MISFR002

Date : 15 novembre 2013

1 - Code d'identification unique du produit type:

MISFR002

2 - Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

VERMEX® M
CEMICA M

3 - Usage (ou usages) prévus du produit de construction :

Isolation thermique in situ à base de vermiculite exfoliée pour le bâtiment

4 - Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

SOPREMA SAS
14, rue de Saint-Nazaire – CS 60121
67025 STRASBOURG cedex
www.soprema.fr

5 - Nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Non applicable

6 - Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 :

AVCP 4 pour la réaction au feu
AVCP 3 pour les autres caractéristiques

7 - Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le LNE (Organisme Notifié n°0071) :

- **a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3**
- **a délivré les rapports d'essais correspondants.**

8 - Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une évaluation technique européenne :

Non applicable

DECLARATION DES PERFORMANCES

n° MISFR002

Date : 15 novembre 2013

9 - Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification Technique Harmonisée
Réaction au feu	A1	EN 14317-1:2004
Perméabilité à l'eau	NPD	
Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Note 1	
Résistance thermique		
Conductivité thermique	0,068 W/(m.K)	
Masse volumique en vrac	90 kg/m³	
Tailles des granulats	1/5	
Transmission de vapeur d'eau	NPD	
Résistance à la compression	NPD	
Durabilité de la réaction au feu en cas de vieillissement/dégradation	oui	
Durabilité de la résistance thermique en cas de vieillissement/dégradation	oui	
Durabilité de la résistance à la compression en cas de vieillissement/dégradation	oui	

Note 1 : les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximums autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.

10 - Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et son nom par :

A Strasbourg
Le Directeur Technique, Mr Laurent JORET

